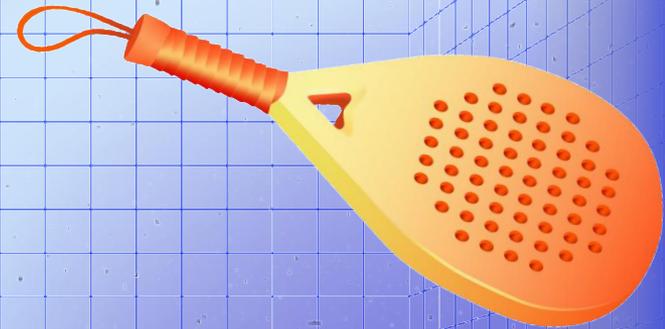


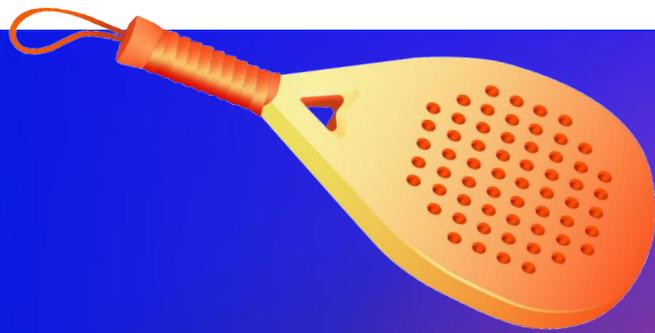


LE GUIDE DE LA COMPÉTITION PADEL 2026



LE
PADEL
A TOUS
LES
COUPS

PUBLICATION – JUILLET 2025



CHAPITRE I. REGLES GENERALES

LA LICENCE : ANNEE SPORTIVE 2026



Licences Jeunes

- Padel (0-18 ans) => 22€
- Multi-raquettes moins de 6 ans => 13€
- Multi-raquettes (7-18 ans) => 23€
- Multi-raquettes Web => 34€

Licences Adultes

- Padel => 26€
- Multi-raquettes => 33€
- Multi-raquettes Web => 49€

La licence est valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026

[Vous pouvez consulter ici les informations et avantages sur les licences](#)

Les championnats par paires

Jeunes

- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, U12 filles et garçons (non qualificatifs à un championnat de France)
- Les championnats départementaux et/ou régionaux par paires, **U14**, U16 & U18 filles et garçons, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats de France **U14**, U16 & U18, filles et garçons

Seniors

- Les championnats départementaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats régionaux
- Les championnats régionaux seniors, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats de France seniors, dames et messieurs

Seniors Plus

- Les championnats départementaux et/ou régionaux seniors plus 45 ans, dames et messieurs, qualificatifs pour les championnats de France
- Les championnats départementaux et/ou régionaux seniors plus 55 ans, dames et messieurs (non qualificatifs à un championnat de France)
- Les championnats de France 45 ans, dames et messieurs

LES TYPES DE COMPETITIONS



Les championnats par équipes, interclubs ou interligues

Gérés par les comités

- Les championnats par équipes départementaux

Gérés par les ligues

- Les championnats par équipes régionaux, dont la division Régionale 1 seniors, qualificative aux conférences interrégionales

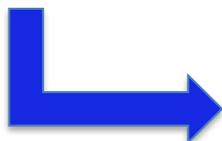
Gérés par la FFT

- Les conférences interrégionales Est et Ouest, dames et messieurs, qualificatives à la division Nationale **2**
- **Les championnats de France de division Nationale 2 : 16 équipes messieurs et 8 équipes dames**
- Les championnats de France de division Nationale 1 : 16 équipes messieurs et 8 équipes dames
- Les championnats de France interligues **12 ans et moins (U12)** ; chaque équipe de ligue étant composée de 2 paires **U12** garçons + 1 paire **U12** filles

Les tournois

- Les tournois peuvent être organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux, les clubs affiliés ou structures habilitées, (Le Club devra disposer a minima d'une piste de padel homologuée déclarée dans la Base Administrative fédérale pour pouvoir homologuer un Tournoi de Padel) ([cf slide sur les hauteurs des pistes](#)).
- Toute piste, installée temporairement pour une compétition officielle, devra faire l'objet d'une validation par la ligue ou le comité.

Les différentes catégories de tournois



- P 25
- P 100
- P 250
- P 500
- P 1000
- P 1500
- P 2000



Certaines épreuves sélectionnent les paires au classement, et certaines épreuves masculines autorisent la participation de joueuses selon certaines règles (cf. Chapitre III - Cahiers des Charges des Tournois)

- Les catégories de tournois se différencient en fonction des points et/ou du prize money distribués

NB : les championnats par paires ainsi que les championnats par équipes sont également valorisés en fonction de leur niveau de compétition ou de leur importance, et intègrent donc le calcul du classement (cf. Chapitre II – Classements, barèmes & assimilations)

LES CATEGORIES D'AGE



Jeunes

- Garçons / Filles 9/10 ans (U10)
- Garçons / Filles 11/12 ans (U12)
- Garçons / Filles 13/14 ans (U14)
- Garçons / Filles 15/16 ans (U16)
- Garçons / Filles 17/18 ans (U18)

Seniors

- Messieurs / Dames / Mixtes Seniors
- Messieurs / Dames / Mixtes +45 ans
- Messieurs / Dames / Mixtes +55 ans



- Un joueur de la catégorie U10 ne pourra participer qu'à des compétitions U10 ou U12 ou U14
- La compétition est interdite aux catégories d'âge 8 ans ou inférieures.

La catégorie d'âge d'un joueur est déterminée par l'article 6 des Règlements Sportifs FFT et se calcule en soustrayant son année de naissance à l'année sportive.

Exemple : pour l'année sportive 2026 qui débute le 01/09/2025 et se termine le 31/08/2026, un compétiteur « 45 ans et plus » est né en 1981 ou avant (2026-1981 = 45).

NB : pour les compétitions internationales, le calcul de la catégorie d'âge se fera en tenant compte de l'année civile et non de l'année sportive FFT (année civile - année de naissance = catégorie d'âge internationale).

Pour pouvoir participer aux Tournois de Padel FFT

- Être licencié(e) FFT sur le millésime en cours (licence Multi-raquettes ou Padel) à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur sans distinction de club d'appartenance de la licence (licence Web autorisée) ni de nationalité. **Il n'est pas nécessaire de déclarer un Club de rattachement de Padel pour pouvoir participer à des Tournois.**
- Répondre à la catégorie d'âge de l'épreuve. Aussi, un joueur* (*entendre par joueur : joueuse ou joueur) de 55 ans peut participer à une épreuve de 45 ans et plus ou senior, et un joueur de 11 ans peut participer à une épreuve senior ou de 18 ans et moins.
En revanche, un joueur de 45 ans ne pourra pas participer à une épreuve 55 ans. Même raisonnement pour les catégories Jeunes.
- Certaines épreuves masculines peuvent aussi accepter des Dames (Cf. Cahier des Charges des Tournois)

PARTICIPATION AUX EPREUVES



Pour pouvoir participer aux tournois de Padel FFT

➤ Tableau récapitulatif des jeunes pouvant jouer dans d'autres catégories d'âge et catégories seniors

TENNIS FEDERATION FRANÇAISE

COMPÉTITIONS JEUNES PROCESSUS DE SURCLASSEMENT

CATEGORIE D'AGE	COMPÉTITIONS JEUNES				
	U12	U14	U16	U18	SENIORS
U10					
U12					 <small>*Véhic. Tennis (département U12, U14, U16, U18) (3 max par an)</small>
U14					
U16					
U18					

Compétition non-autorisée
 Compétition autorisée
 Compétition possible avec un CMNCP, datant de moins d'un an, fait par un médecin du sport (art. 201 / RS FFT)

➤ * Les jeunes filles ou jeunes garçons peuvent participer à ces épreuves (surclassement) sur présentation, au juge-arbitre de la compétition, d'un certificat de non-contre-indication à la pratique du Padel en compétition (CMNCP) datant de moins de 6 mois, délivré par un médecin du sport.

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS PAR PAIRES



Pour pouvoir participer aux championnats par paires

- Être de nationalité française.
- Pour les championnats départementaux ou régionaux par paires, *non qualificatifs pour les championnats de France*, il faut que les 2 joueurs soient licenciés FFT **ET rattachés à un club de Padel à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur et qu'a minima, un des deux joueurs soit rattaché à un Club de Padel du comité ou de la ligue organisatrice. La ligue d'appartenance du joueur sera déterminée par le club de rattachement du joueur enregistré au 31/12/2025 à 23H59.**
- Pour les championnats départementaux ou régionaux par paires, *qualificatifs pour les championnats de France*, il faut que les 2 joueurs soient licenciés FFT **ET rattachés à un club de Padel au 31 décembre 2025 au plus tard (Cf. Chapitre IV. – Les Championnats par Paires) et qu'a minima, un des deux joueurs soit rattaché à un Club de Padel du comité ou de la ligue organisatrice. La ligue d'appartenance du joueur sera déterminée par le club de rattachement du joueur enregistré au 31/12/2025 à 23H59.**
- **Attention, les deux joueurs formant la paire doivent également être rattachés, au moment de la compétition, à un club de Padel de la même Ligue que le dernier club de Padel de rattachement déclaré au 31 décembre.**
- **Si un joueur ne souscrit pas à cette règle de continuité d'appartenance à une même ligue entre le 31 décembre et le moment de la compétition, celui-ci ne pourra pas participer au dit-championnat. Si un changement de ligue (club de Padel de rattachement du Joueur) devait intervenir entre le 31/12 et le début de la compétition, le joueur ne saurait en aucun cas être qualifié pour disputer le championnat considéré.**

PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERLIGUES U12



Pour pouvoir participer au **Championnat de France Interligues U12**

- Pour les championnats de France **Interligues U12**, les joueurs doivent disposer de la nationalité française et faire partie des catégories d'âges 9-10-11 ou 12 ans. En outre, les joueurs devront présenter au juge-arbitre un **CMNCPPC datant de moins de 6 mois** et délivré par un médecin du sport.
- Les jeunes devront être licenciés FFT et rattachés à un club de Padel au 31 décembre 2025 au plus tard. La Ligue d'appartenance est déterminée par le dernier club de Padel de rattachement du joueur, déclaré dans son Espace Ten'Up au 31 décembre 2025.
- Attention, le joueur doit également être rattaché, au moment de la compétition, à un club de Padel de la même Ligue que le dernier club de Padel de rattachement déclaré au 31 décembre. Si un joueur ne souscrit pas à cette règle de continuité d'appartenance à une même ligue entre le 31 décembre et le moment de la compétition, celui-ci ne pourra pas participer au championnat de France Interligues 12 ans.

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS INTERCLUBS



Pour pouvoir participer aux championnats Interclubs, par Equipes

- Pour participer à un championnat interclubs, quelle que soit la catégorie d'âge et quel que soit le niveau de la compétition, il faut que le joueur soit **rattaché** au club.
 - Pour les championnats de France interclubs : Division Nationale 1, Division Nationale 2, Conférences interrégionales et Division Régionale 1, les joueurs doivent être licenciés FFT ET rattachés à un Club de Padel au 31 décembre 2025 au plus tard (Club de rattachement déclaré dans leur Espace TENUP et enregistré dans la Base Administrative Fédérale).
- *Un joueur peut donc être licencié dans un club d'une ligue A pour le Tennis mais « rattaché » à un club de Padel d'une ligue B pour des championnats interclubs de Padel (Un Club de Padel doit disposer a minima d'une piste de Padel déclarée).*
 - *Le rattachement doit OBLIGATOIREMENT être réalisé dans l'espace Ten'Up du joueur, au plus tard le 31 décembre à 23H59.*
 - *Un joueur ne peut jouer que pour le compte d'un seul et même club au cours d'une même année sportive.*



LE RATTACHEMENT D'UN JOUEUR A UN CLUB DE PADEL



Processus de rattachement d'un joueur à un club de padel

- A compter de l'Année Sportive 2026 (1^{er} septembre 2025), tout joueur souhaitant participer à un Championnat, *par paires ou par équipes - Interclubs ou Interligues* -, devra être non seulement licencié FFT (licence « Padel » ou « Multiraquettes ») mais aussi et surtout rattaché à un Club de Padel.
- En fonction des infrastructures du Club et du type de licence du joueur, celui-ci sera rattaché par défaut – ou non - à son Club de délivrance de la Licence, ou pourra effectuer une demande de rattachement via son espace Ten'Up à un autre Club de Padel de son choix, selon les modalités définies ci-après.
- Toute demande de rattachement à un autre Club que le Club de délivrance de la Licence, ou tout changement de rattachement entre deux Clubs effectué dans Ten'Up, sera soumis(e) à la Validation du Club d'Accueil.
- Le rattachement d'un Joueur à un Club de Padel ne sera effectif que lorsque le Club d'Accueil aura validé la demande du Joueur dans l'application ADOC, menu « Joueurs de Padel ». L'Espace Ten'Up du Joueur sera alors mis à jour.
- Tant que la demande du Joueur n'est pas validée par le Club d'Accueil, le rattachement du Joueur à ce Club ne sera pas effectif.
- La date de validation par le Club d'Accueil déterminera la date d'arrivée du Joueur dans le Club (cf. Statuts ci-après – pour plus de précisions Cf. RS FFT).

LE RATTACHEMENT D'UN JOUEUR A UN CLUB DE PADEL



Différents cas de rattachement possible

- Cas du joueur licencié « Padel » ou « Multi-Raquettes » dans un Club « exclusivement Padel » :

Ce Joueur sera automatiquement rattaché au Club de Padel lui ayant délivré sa licence et qualifiable pour ce Club. La date de rattachement au Club sera la date de délivrance de la Licence.

Si le joueur souhaite jouer en matchs par équipes pour le compte d'un autre Club de Padel, il devra alors effectuer un *changement de Club (mutation) auprès de sa Ligue*, puis, en fonction de son Club de destination et du type de Licence qu'il aura dans son nouveau Club, il sera soit rattaché automatiquement à son nouveau Club, soit il pourra effectuer une demande de rattachement pour un autre Club de Padel via son Espace Ten'Up.

- Cas du joueur licencié « Multi-Raquettes » dans un Club « exclusivement Tennis » :

Il n'aura, par défaut, aucun Club de Padel de rattachement, et devra impérativement se rattacher à un Club de Padel dans son espace Ten'Up s'il souhaite participer à des rencontres par équipes, Interclubs ou Interligues, ou à un Championnat par paire.

LE RATTACHEMENT D'UN JOUEUR A UN CLUB DE PADEL



Différents cas de rattachement possible

Cas du joueur licencié « Padel » dans un Club « Tennis & Padel » :

Il sera automatiquement rattaché et qualifiable pour son Club de « Tennis & Padel » lui ayant délivré la Licence. La date de rattachement au Club sera la date de délivrance de la Licence.

Si le joueur souhaite jouer en matchs par équipes pour le compte d'un autre Club de Padel, deux possibilités :

- Soit il effectue un changement de Club (mutation) auprès de sa Ligue, puis, en fonction de son Club de destination et du type de Licence qu'il aura dans son nouveau Club, sera soit rattaché automatiquement à son nouveau Club, soit il pourra effectuer une demande de rattachement pour un autre Club de Padel via son Espace Ten'Up.
- Soit il reste licencié dans son Club « Tennis & Padel », mais doit alors transformer sa licence « Padel » en licence « Multi-Raquettes » afin de pouvoir effectuer une demande de rattachement pour un autre Club de Padel via son Espace Ten'Up.

Cas du joueur licencié « Multi-Raquettes » dans un Club « Tennis & Padel » :

Il sera automatiquement rattaché et qualifiable pour son Club de « Tennis & Padel » lui ayant délivré la Licence. La date de rattachement au Club sera la date de délivrance de la Licence.

Si le joueur souhaite jouer en matchs par équipes pour le compte d'un autre Club de Padel, pas besoin d'effectuer de changement de Club (mutation), sa licence « Multi-Raquettes » lui permettant d'effectuer une demande de rattachement pour un autre Club de Padel via son Espace Ten'Up.

LE RATTACHEMENT D'UN JOUEUR A UN CLUB DE PADEL



Les statuts Sportifs d'un joueur

Le statut sportif d'un joueur est apprécié dès lors qu'un nouveau rattachement est validé pour le Joueur dans son espace Ten'Up, et ce, quel que soit le classement du joueur en fin d'année sportive précédente ou au moment du rattachement.

Il existe 3 types de Statut Sportif pour les Compétitions par équipes Interclubs de Padel (*il ne sera pas tenu compte du Statut Sportif du Joueur pour les Compétitions Interligues ni pour les Championnats par paires*) :

- « Equipe » (« EQ »),
- « Nouvellement Equipe » (« NvEQ »)
- « Non Equipe » (« NON EQ »).

Seuls les joueurs disposant des Statuts « EQ » ou « NvEQ » peuvent prétendre à une participation aux Compétitions par équipes pour leur Club de Rattachement.

Toutes les informations concernant ces statuts sont consultables dans Guide Chapitre V. – Championnats par Equipes.

- Pour toutes les compétitions, les paires / équipes doivent être ordonnées de 1 à N par ordre de poids
- En fonction de la formule sportive, les enchaînements possibles sont :
 - Enchaînement de tableaux (TMC – Tableaux Multi-Chances)
 - Poules + tableau + tableau final
 - Poules + tableau final ou TMC



Un tableau affiché ne peut pas être modifié (Sauf cas spécifique) lien WO

Le tirage au sort doit être réalisé devant témoins

**Pour les Compétitions par paires, obligation de proposer 3 matchs minimum par paire
(Formats de jeu A / B / C ou D)**

A noter que l'organisateur a l'obligation de proposer l'ensemble des matchs de classement permettant de déterminer un classement final distinct pour chaque paire ou équipe.

Seules des circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur (ex. : forfait, blessure, conditions météorologiques, incidents techniques) peuvent justifier qu'un ou plusieurs matchs de classement ne soient pas disputés. Dans ce cas, les équipes ou paires concernées seront classées au rang le moins favorable qu'elles pouvaient atteindre dans la phase de classement non disputée.

Pour les Formats de jeu E et F, obligation de proposer minimum 5 matchs aux paires ou équipes.

Pour les Compétitions par équipes, l'Organisateur n'a pas l'obligation de proposer 3 rencontres à chaque équipe (Cf. Règlement du Championnat considéré)

LES FORMATS DE JEU



- **Format A1** : 3 sets à 6 jeux, avec jeu décisif à 6-6
- **Format A2** : idem que A1 et avec point décisif

- **Format B1** : 2 sets à 6 jeux, avec jeu décisif à 6-6 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points
- **Format B2** : idem que B1 et avec point décisif

- **Format C1** : 2 sets à 4 jeux, jeu décisif à 4/4 ; 3^{ème} set = super jeu décisif à 10 points
- **Format C2** : idem que C1 et avec point décisif

- **Format D1** : 1 set à 9 jeux, avec jeu décisif à 8-8
- **Format D2** : idem que D1 et avec point décisif

- **Format E** : 1 super jeu décisif à 10 points
- **Format F** : 1 set à 4 jeux, avec point décisif et jeu décisif à 3-3

- Les compétitions jeunes n'utiliseront que des formats avec point décisif (en plus du format E)
- Un même coefficient (1), pour tous les matchs, quel que soit le format

NOMBRE DE MATCHS PAR JOUR



- Si 2 matchs par jour, alors format(s) au choix.
- Si 3 matchs par jour, alors le joueur ne pourra disputer que 2 matchs maximum au format A1 ou A2.
- Si 4 matchs par jour, alors il ne pourra jouer que 2 matchs maximum au format A1 ou A2 et 3 matchs maximum au format B1 ou B2.
- 5 matchs par jour, alors il ne pourra jouer aucun match au format A1 ou A2, et au maximum 3 matchs au format B1 ou B2.
- 6 matchs par jour, alors uniquement formats C1 ou C2 ou D1 ou D2 (sur la journée).
- 7 matchs par jour ou plus, il ne peut s'agir que de tournois P 25 organisés sur une soirée ou demi-journée ou journée, et utilisant principalement le format E ou F. Le joueur devra disputer au maximum 2 matchs au format C1 ou C2 ou D1 ou D2

TEMPS DE REPOS MINIMUM



- 1h30 après un match au format A1 ou A2
 - 1h après un match au format B1 ou B2
 - 30 min après un match au format C1 ou C2 et D1 ou D2
 - 15 min après 3 parties consécutives au format E **ou un match au format F**
- Si le Juge-Arbitre en est d'accord, le temps de repos réglementaire peut ne pas être pris. Dans ce cas, il faudra l'accord écrit des 4 joueurs, auprès du Juge-Arbitre.



- **Aucune rencontre ne pourra députer après minuit**
- **Le temps de repos entre 2 matchs, disputés sur 2 journées différentes devra être a minima de 12H**

Plusieurs qualifications de JAP (Être licencié et âgé de 18 ans et plus)

JAP 1

Le JAP 1 est compétent pour organiser, sur le territoire de son département, toute compétition de Padel, homologuée par la FFT, P 25 ou P 100 uniquement, et par équipes au niveau départemental (valorisation maximale en P 100).

Avec l'accord formel des comités concernés, il peut officier sur le territoire d'un autre comité de sa ligue.

JAP 2

Le JAP 2 est compétent pour organiser, sur le territoire de sa ligue, toute compétition de Padel, homologuée par la FFT, par paires ou par équipes, du P 25 au P 1500 inclus.

Avec l'accord formel des ligues concernées, il peut officier sur le territoire d'une autre ligue.

JAT 3 PADEL

Le JAT 3 PADEL (« Juge-Arbitre de Tournois de Padel, Niveau 3 ») est compétent pour organiser, sur le territoire national, toute compétition de padel homologuée par la FFT, par paires ou par équipes.

JAP I FIP Niveaux 1-2-3

Le JAP International a la même compétence que le JAT 3 PADEL, étendue aux compétitions internationales.



Le JAP ne peut pas être ni coach, ni joueur, lors des tournois ou championnats de Padel, par paires ou par équipes, qu'il juge arbitre, et ce quelle que soit la catégorie de l'épreuve !

MISSIONS DES JUGES-ARBITRES



Avant le tournoi

- Concertation avec le Comité de tournoi
- Préparatifs : vérifier les inscriptions, planning, tableaux, convocations, gestion des superviseurs, prise de contact avec le staff médical, ...
- Effectue le tirage au sort, devant témoins ou en direct avec la présence de joueurs et / ou spectateurs

Pendant le tournoi

- Régler les problèmes des joueurs
- Gérer la compétition

**Être présent
physiquement**



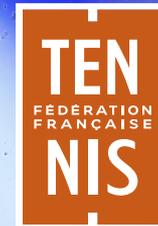
Après le tournoi

- Clôturer le tournoi sur l'application Padel et en publier les résultats dans les 24h suivant la fin du tournoi

Autres qualifications (être licencié FFT et être âgé de 13 ans minimum)

AP : Arbitres

Superviseurs



LA DEMANDE D'HOMOLOGATION & LA SAISIE DES RESULTATS

LE
PADEL
A TOUS
LES
COUPS



LES HOMOLOGATIONS

(Gérées par les ligues ou comités)



Process des homologations des tournois P25 aux **P1000**

- Le club affilié ou la structure habilitée FFT doit saisir sa demande d'homologation directement dans l'application ADOC : <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>
- Le libellé à choisir pour homologuer le tournoi sera celui de la plus haute épreuve de l'homologation.
Exemple: une homologation comprend une épreuve Messieurs P 500, une épreuve Dames P 250, et une épreuve Mixtes P 100, alors il faudra choisir « Tournoi P 500 ». Les droits d'homologation seront appliqués une seule fois, sur la plus haute catégorie d'épreuve. Nous vous recommandons d'indiquer dans votre libellé, au minimum, la catégorie la plus haute de votre homologation.
- Une fois l'homologation saisie par le Club, celle-ci est alors visible par la ligue dans la base administrative fédérale.
- Une homologation ne pourra comprendre que 3 épreuves maximum : une épreuve Messieurs (DM) et/ou une épreuve Dames (DD) et/ou une épreuve Mixte (DX).



Certaines épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, n'oubliez pas dans ce cas de cocher la case « Autoriser les dames = Oui » !

Ensuite :

- Mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation dans l'application fédérale
- Validation ou non par la ligue ou le comité (la ligue a toute liberté d'homologuer ou non un tournoi dans le cadre de l'harmonisation de son calendrier).
- Publication dans TENUP (application web et mobile à télécharger gratuitement).

LES AUTRES HOMOLOGATIONS (Gérées par les ligues ou comités)



Les championnats par paires et par équipes

- Même principe que pour les tournois, sauf qu'il revient à la ligue ou au comité de saisir directement l'homologation, au sein de la base administrative fédérale. **(ATTENTION, Homologations de type S pour les championnats par paires / de type L pour les championnats par équipes)**
- Le délai d'homologation pour ces championnats est à la discrétion des ligues et comités organisateurs.
- Le processus est exactement le même, à l'exception de la saisie de la demande d'homologation qui se fait donc directement dans la base fédérale :
 - Mail envoyé au JAP qui doit accepter sa désignation dans l'application fédérale
 - Validation par la ligue ou le comité
 - Publication dans TENUP
 - Enregistrement des résultats par le JAP à l'issue de la compétition (délai de 24h maximum)

Tournois Jeunes

- Ils sont illimités et n'entrent pas en compte dans l'indexation pour les clubs.
- Le droit d'homologation est gratuit pour les tournois jeunes.

Tournois internes

- Un Club ne pourra homologuer qu'un seul tournoi interne par année sportive, épreuves P 250 maximum.
- Le droit d'homologation est de 21€
- Les participants doivent être Licenciés, rattachés ou adhérents au club organisateur.

LES HOMOLOGATIONS (Gérées par la FFT / Direction Padel)



TNJ / P250 Padel Fauteuil / P250 Padel Sourds & malentendants / P1500 / P2000 / Championnats nationaux par paires et par équipes

- Un appel à candidatures a été lancé à l'ensemble des clubs, fin février 2025, pour l'organisation des TNJ (Tournois Nationaux Jeunes), des Tournois P 1500, P 2000, P250 Padel Fauteuil, P250 Sourds & malentendants ainsi que les championnats de France par paires et par équipes se déroulant sur l'Année Sportive 2026 (soit entre le 01/09/2025 et le 31/08/2026), avec des dates fixées par la FFT. (Cf calendrier AS2026)

La commission Fédérale de Padel arbitre et harmonise le calendrier national :

- Toutes ces compétitions seront saisies directement par la FFT dans la Base administrative fédérale.
- Le Département Arbitrage FFT procède à la désignation des officiels pour l'ensemble de ces épreuves fédérales (en plus des Tournois Internationaux en France)

Dans tous les cas, une fois que le JAP a accepté sa désignation dans l'application fédérale seule la FFT (le Siège) peut valider le tournoi ou le championnat pour publication dans TENUP.

Les délais

➤ Pour les tournois P 25 à P 1000, les délais indiqués ici peuvent être rallongés à la discrétion des ligues et des comités.

En effet, chaque ligue étant responsable de l'harmonisation de son propre calendrier de compétitions, elle a la possibilité d'imposer des délais de saisie différents (plus longs) que ceux indiqués dans ce Guide.

Elle paramètrera alors une période de saisie pour chaque catégorie de tournois, période de saisie qui se répercutera dans ADOC côté clubs.

P 25

➤ 1 semaine minimum avant le premier jour de la compétition

P 100

➤ 2 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 250

➤ 3 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 500

➤ 4 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

P 1000

➤ 6 semaines minimum avant le premier jour de la compétition
(Validés par la ligue)



Pour les P 1500 et P 2000, la FFT saisira directement les homologations 8 semaines minimum avant le premier jour de la compétition

Si le club ne respecte pas le délai, seule la ligue, ou la FFT selon le cas, pourra accepter - ou non - de saisir l'homologation directement au sein de la base administrative fédérale.

LA GRILLE D'INDEXATION / NOMBRE D'HOMOLOGATIONS PAR CLUB



Nombres d'homologations par club

- Le nombre de tournois organisés par club est déterminé par le bureau de la ligue, conformément aux règles validées par le Comité Fédéral de la FFT.
- Le Club doit délivrer un certain nombre de licences (Padel ou Mutli-raquettes), déterminé dans le Tableau ci-dessous s'il souhaite organiser des Tournois.

Ratio "Nombre de Licences par Piste" (au 31 août de l'année sportive précédente)	Nombres d'Homologations possibles sur une année sportive (P 25 à P 2000 inclus)	
	Homologations avec épreuves <u>MESSIEURS</u> et / ou <u>MIXTES</u> (seniors, 45+ ou 55+)	Homologations avec épreuves <u>DAMES</u> ou <u>JEUNES UNIQUEMENT</u>
≥ 40 Licences / Piste	Illimité	Illimité
30 à 39 Licences / Piste	35	
20 à 29 Licences / Piste	25	
10 à 19 Licences / Piste	15	
5 à 9	5	
< 5	0	

La saisie des résultats & corrections

- **Seul le Juge-Arbitre est responsable de l'enregistrement et de la saisie des résultats de la Compétition qu'il a encadrée. Il est seul habilité à saisir des résultats ou à effectuer une correction.**
- **En cas d'erreur de saisie, le JA devra déclôturer de lui-même l'homologation dans l'application fédérale, corriger son erreur, puis reclôturer le Tournoi ou le Championnat. La correction sera alors automatiquement prise en compte lors du calcul de Classement du mois suivant.**
- **A l'issue de la compétition, et dans un délai de 24h maximum, le JA saisit les résultats et clôture l'homologation dans l'application fédérale.**
- **Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et sont pris en compte dans le calcul du Classement. Ces résultats ne seront visibles dans Ten'Up qu'après le calcul du classement du mois suivant.**
- **Pour les rencontres par équipes, il est possible de saisir une paire avec un seul joueur pour les équipes disposant d'un nombre impair de participants au terme de la compétition (l'application ne sera pas bloquante).**

Il n'est plus nécessaire de contacter la ligue ou la FFT.

Seul le Juge-Arbitre est responsable de l'enregistrement des résultats de son Tournoi ou Championnat.

Pour tout autre problème, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : classementpadel@fft.fr

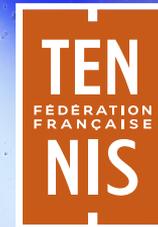
Les droits d'homologation

- Les droits d'homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur après validation de l'homologation par la ligue ou la FFT.
- La date de fin de tournoi détermine le millésime de l'homologation.
- *Les droits d'homologations des tournois sont fixés par la FFT et validés en assemblée générale. En aucun cas, ces droits ne peuvent être majorés.*



Une homologation pouvant comporter plusieurs épreuves, la taxe ne s'appliquera qu'une seule fois, sur la catégorie la plus élevée.

Droits homologation des tournois	
Tournois Jeunes	GRATUITS
Tournois Internes (1 par Club / an)	21 €
P 25	31 €
P 100	40 €
P 250	50 €
P 500 / P 1000 / P 1500 & P 2000	60 €



LES COMPÉTITIONS

LE
PADEL
A TOUS
LES
COUPS



PRINCIPES GENERAUX DES COMPETITIONS



- Les principes généraux et règles de gestion décrits ci-après s'appliquent en grande majorité aux différentes compétitions, du P 25 au P 2000.



L'organisation du tournoi devra impérativement respecter le Cahier des Charges correspondant.

- Toutefois, pour les deux catégories ci-dessous, un règlement sportif précis, est disponible en ligne sur le site FFT :

- Les Tournois P 1500
- Les Tournois P 2000 du 'FFT Padel Tour'



*Des règles spécifiques s'appliquent également - et exclusivement -, aux Championnats par paires (Cf. Chapitre IV.)
et aux championnats par équipes (Cf. Chapitre V.)*

- **La composition du Comité de Tournoi ou du Comité de Championnat doit être affichée dans l'enceinte du club organisateur.**
- **Le Comité de Tournoi ou de Championnat est composé d'au moins 3 membres licenciés pour l'année sportive en cours et âgés de 18 ans ou plus (le juge-arbitre ne pouvant en aucun cas en faire partie).**
- **Parmi les principales missions dévolues au Comité de Tournoi ou de Championnat, ce dernier :**
 - **Fixe le montant des droits d'engagement,**
 - **Etablit le règlement du tournoi en conformité avec les règlements fédéraux,**
 - **Arrête sans recours la liste des paires ou équipes admises à participer ;**
 - **Définit et indique au juge-arbitre la ligne de conduite qu'il souhaite voir suivre pour la progression du tournoi ou du championnat, et supervise les tirages au sort,**
 - **Prend les dispositions nécessaires pour que l'arbitrage des parties soit assuré par des arbitres officiels,**
 - **Veille au bon déroulement de la compétition,**
 - **Prend toute mesure qu'il juge utile pour assurer, dans le temps imparti, la bonne marche du tournoi ou du championnat jusqu'à son achèvement,**
 - **Dans le cas où le tournoi ou le championnat ne peuvent pas aller jusqu'à son terme, doit prévoir le partage des prix en tenant compte des paires restant en course et de l'état d'avancement du tournoi ;**
 - **Est responsable du respect du cahier des charges de l'épreuve.**



- **Un Tournoi doit se dérouler sur un lieu unique. Au Padel, l'unité de lieu, permettant une réelle convivialité, est prépondérante dans l'organisation de nos compétitions.**

 - **Une tolérance peut toutefois être acceptée, dans certains cas, pour l'utilisation de pistes de repli, sous réserve que celles-ci soient à une distance respectable du site principal de la Compétition.**

 - **Concernant l'organisation des Championnats par paires ou par équipes, départementaux ou régionaux, l'Unité de lieu pour la phase finale est obligatoire.**
- => Sur demande de la Ligue ou du Comité, une dérogation peut toutefois être accordée par la Commission Fédérale de Padel.**

- Les pistes doivent être validées par les Ligues et proposer une hauteur et des dimensions conformes à la catégorie de la Compétition. (Cf slide suivante)
- Une piste semi couverte est considérée comme une piste extérieure.
- Selon l'importance du Tournoi ou de la Compétition, des pistes *avec sorties* seront demandées. Il y a deux types de « pistes avec sorties » :
 - La piste avec sortie mais sans possibilité d'installation d'une chaise d'arbitre : dans ce cas, 2 m de dégagement x 8 m de chaque côté de la piste suffisent ;
 - La piste avec sortie et arbitrage possible : prévoir dans ce cas 3 mètres minimum x 8 m de dégagement d'un côté de la piste, à hauteur de la porte, afin de pouvoir y installer une chaise d'arbitre et de conserver, a minima, 2 m de dégagement x 8 m de l'autre côté de la piste.

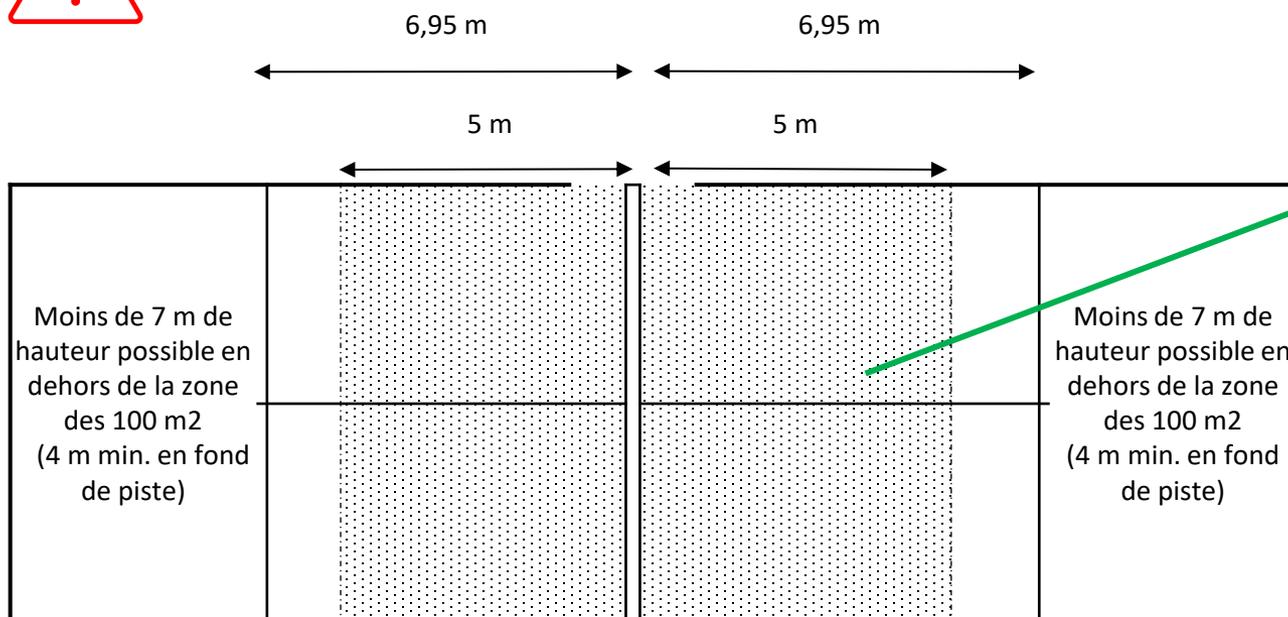
REGLES SUR LA HAUTEUR DES PISTES



La hauteur des pistes



Ces normes sont applicables depuis le 1^{er} septembre 2024 pour l'ensemble des pistes déjà existantes ou à venir.



Si 7 m minimum au centre du terrain (100 m²), alors piste homologuée pour tout type de compétition FFT.

De 6 m à 6,99 m, alors piste homologuée de P 25 à P 250 maximum.

- Les pistes en dessous de 6 m au centre du terrain => aucune compétition FFT possible.
- Les pistes entre 6m et 6,99m au centre du terrain => Uniquement les compétitions FFT de P 25 à P 250 Inclus.
- Les pistes au-dessus de 7 m au centre du Terrain => Toutes compétitions FFT possible.
- Pour les pistes autorisant les sorties => Protections obligatoires pour les poteaux du filet et contours des portes



REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS

LE
PADEL
A TOUS
LES
COUPS



Nombre minimum de paires ou d'équipes

- Si une épreuve comporte moins de paires ou d'équipes que prévues par le Cahier des Charges des Tournois, elle sera rétrogradée dans la catégorie correspondante au nombre de paires ou d'équipes participantes. (Cf Chapitre III. Cahiers des Charges des tournois)

A l'exception des épreuves gérées par la direction Padel :

- TNJ
 - P250 Padel fauteuil
 - P250 Sourds & Malentendants
 - P1500
 - P2000
 - Les championnats de France par paires ou par équipes
- La saisie des résultats sera bloquante (nombre de paires ou d'équipes insuffisant). Le Juge-Arbitre devra contacter sa Ligue afin que celle-ci modifie la catégorie de l'épreuve, pour les épreuves P25 à P1000 Inclus.



S'il y a moins de 4 paires inscrites, l'épreuve pourra avoir lieu mais ne sera pas homologuée, à l'exception des Championnats par paires ou par équipes pour lesquels les minima ne s'appliquent pas (l'épreuve conservera la valorisation qui avait été annoncée, et ce quel que soit le nombre de paires ou d'équipes ayant participé).

Participation aux épreuves

- **Les dames peuvent être autorisées à participer à certaines épreuves messieurs (Cf. Cahiers des Charges des tournois).** Dans ce cas de figure, l'épreuve pourra comporter des paires composées : soit de deux joueuses, soit d'une joueuse et d'un joueur, soit de deux joueurs.
- Des équivalences de Classement existent pour les dames qui évoluent dans ces épreuves masculines (Cf. Chapitre II. - « Classements - Barèmes & Assimilations »).
- Pour pouvoir participer à une compétition, le poids de la paire est pris en compte (addition des deux classements des joueurs/ses).
- **Une paire doit être composée (2 joueurs) avant le début du tournoi pour toutes épreuves homologuées.**



Pour les épreuves mixtes où seules sont autorisées des paires mixtes composées obligatoirement d'une femme et d'un homme, inutile d'utiliser ces équivalences, le poids de la paire sera tout simplement la somme des classements de la joueuse et du joueur dans leur classement respectif.

Concernant les épreuves mixtes, il y a plus de restriction de classement.

Sélection des paires ou des équipes participantes

- Le Comité de Tournoi ou de Championnat arrête la liste des paires ou équipes engagées et le Juge-Arbitre constitue la formule sportive.
- Le Comité de Tournoi ou de championnat fixe la date limite d'inscription et le nombre de paires ou d'équipes pour les épreuves P 25, P 100 et P 250.
- Des paires ou équipes peuvent être directement qualifiées pour une phase. Ces paires ou équipes ne peuvent en aucun cas être moins bien classées que la meilleure paire ou équipe participant à la phase précédente.

Règles spécifiques des épreuves P 500 et +

- Pour les tournois P 500 & P 1000, *la sélection des paires s'effectue impérativement au Classement (poids de paires)* ; la date limite d'inscription est fixée à J-7, à 23h59, avant le début de la compétition, qualifications comprises.
- Pour les tournois P 1500 & P 2000, *la sélection des paires s'effectue impérativement au Classement (poids de paires)* ; la date limite d'inscription est toujours fixée à J-14, à 23h59, avant le début de la compétition, qualifications comprises.

Recomposition de paires suite à un WO



Le forfait d'un joueur entraine automatiquement le forfait de la paire.

- Avant la date limite des inscriptions, sur les tournois P25 à P250, un joueur se retrouvant seul après le forfait de son partenaire pourra se réinscrire, avec un autre joueur, mais repartira dernier de la liste des inscriptions.
- Pour les tournois P500, P 1000, P 1500 et P 2000, un joueur d'une paire ayant déclaré forfait après la date limite d'inscription, pourra demander une Wild Card (WC) au Comité de Tournoi avec un autre partenaire. Cette demande doit être formulée par écrit au Juge-Arbitre dans les délais impartis, J-5 à 23H59 pour les P500 & P 1000 et J-10, à 23h59, pour les P 1500 & P 2000, avant le début de la compétition, qualifications comprises. *Si le Comité de Tournoi accepte, alors une paire pourra être « recomposée », mais uniquement via cette demande de WC.*

Parution d'un nouveau classement

- Pour les P 25, P 100 et P 250 : si un classement paraît entre la date de clôture des inscriptions et le début de la Compétition, le Juge-Arbitre essaiera, dans la mesure du possible, d'utiliser ce dernier classement publié.
- Pour les P 500, P 1000, P 1500 et P 2000, si un classement paraît entre la date de clôture et le début du Tournoi, le Juge-Arbitre tiendra compte de ce nouveau classement FFT pour le placement des paires au sein de la phase où celles-ci ont été affectées.



Une paire ne pourra pas changer de phase à cause de la publication d'un nouveau classement

Les Lucky Losers (LL)

- Des paires Lucky Losers (LL) peuvent être autorisées entre deux phases de qualification, ou entre la dernière phase de qualification et le tableau final, dans l'optique de le compléter au mieux.
 - A l'issue d'une phase de poules, les paires LL seront déterminées par tirage au sort entre les paires classées au même rang, et ce quels que soient les effectifs des poules.
 - A l'issue d'une phase de qualification sous forme de tableau, les paires LL seront tirées au sort parmi les perdantes du dernier tour.
- Des paires Lucky Losers sont également autorisées à partir des perdants des 1/8^{èmes} de finale. Le Comité de Tournoi *peut* décider, dans l'intérêt de la Compétition, de substituer la paire vainqueure défaillante par la paire que cette dernière vient de battre :
 - La paire vainqueure défaillante sera alors considérée comme battue par forfait par la paire qu'elle aurait dû rencontrer.
 - La paire LL obtiendra les points et le prize money supplémentaire uniquement en cas de nouvelle(s) victoire(s).

Exemple : une paire finit 2^{ème} de poule en phase qualificative, mais est repêchée pour les 1/8^{èmes} (TF) en tant que LL. Cette même paire perd son 1/8^{ème} de finale mais gagne ensuite des matchs de classement et finit 12^{ème} de la compétition. Elle prendra donc les points correspondant à cette 12^{ème} place.

La règle des LL n'est pas applicable pour les Championnats par paires ou par équipes.



Pour les P 1500 et P 2000, cette règle ne s'applique qu'entre la phase de qualification et le tableau final

Placement et ordre des paires

- Au Padel, toutes les paires doivent être ordonnées de 1 à N par poids, et placées dans les différentes phases de la compétition en fonction de cet ordre, afin que celles-ci soient équilibrées au mieux sportivement.

- En fonction de la formule sportive retenue les paires seront :
 - soit numérotées en tant que Tête de Série (TS)
 - soit numérotées et affectées à un groupe de paires.

Constitution des tableaux

- **Le nombre de têtes de série doit être :**
 - Pour un groupe de poules => 2 par poules ;
 - Pour un tableau intermédiaire => autant de paires ou équipes qualifiées sortantes ;
 - Pour un tableau final => égal à la moitié des places du tour auquel la paire ou l'équipe la mieux classée est admise.

(à titre d'exemple, en demi-finales : 2 têtes de série ; en quarts de finale : 4 têtes de série ; etc., et au maximum de la moitié de l'effectif du tableau)

- Les tournois se déroulant pour la plupart du temps sous la forme de TMC (Tournois Multi-Chances), il est fortement recommandé de placer les paires par tirages au sort successifs, par « chapeau » : 3/4, 5 à 8, 9 à 16 etc.).
- Dans un tableau final ou dans un tableau dit « classique » (TDL : tableau à départ en ligne ou TEE : tableau à entrées échelonnées), seules les TS 1 et 2 sont placées de part et d'autre du Tableau (TS 1 en bas du tableau). Toutes les autres paires sont placées ensuite par tirages au sort successifs par « chapeau » : 3-4 / 5 à 8 / 9 à 16 – ou 9 à 12 et 13 à 16 selon le cas, etc.
- Dans les Tableaux dit « à Sections » (TDL ou TEE), chaque section doit comporter une TS dont l'emplacement est obligatoire. Toutes les autres paires sont ensuite placées par tirage au sort par « chapeau », en fonction du nombre et de la dimension des sections.

Constitution des poules

➤ Lors de la constitution des poules, 2 TS par poule sont obligatoires. Le placement des paires se fera selon l'une des deux méthodes suivantes :

- la méthode « *répartition par rang* » : on constitue autant de groupes qu'il y a de rangs ou positions dans les poules.

Exemple : 4 poules de 4 paires ; les 16 paires sont classées par poids décroissant. Les paires 1 à 4 seront positionnées par tirage au sort au rang 1, les paires 5 à 8 positionnées par tirage au sort au rang 2, et ainsi de suite.

Cette méthode offre de nombreuses combinaisons tout en respectant les « forces » des paires.

A	B	C	D	
1 à 4	1 à 4	1 à 4	1 à 4	Pour chaque groupe, placement dans les poules par tirage au sort
5 à 8	5 à 8	5 à 8	5 à 8	
9 à 12	9 à 12	9 à 12	9 à 12	
13 à 16	13 à 16	13 à 16	13 à 16	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires pour l'appartenance à un groupe, un tirage au sort est effectué.

- la méthode du « *serpentin* », qui détermine le placement des paires de manière précise.

Exemple : 4 poules de 4 paires, classées par ordre de poids décroissant de 1 à 16, et positionnées obligatoirement de la manière suivante :

A	B	C	D	
1	2	3	4	La paire 1 étant la paire la plus forte
8	7	6	5	
9	10	11	12	
16	15	14	13	

A poids égal entre deux ou plusieurs paires, un tirage au sort est effectué.

Etats des résultats et classement des poules

- Si la compétition se déroule sous forme de poules, le classement d'une poule est obtenu par l'attribution de :
 - 2 points par rencontre gagnée
 - 1 point par rencontre perdue
 - -1 point en cas de rencontre perdue par disqualification
 - -2 points en cas de rencontre perdu par WO

- En cas d'égalité de points entre 2 ou plusieurs paires ou équipes, leur classement est établi en tenant compte, pour toutes les parties de la poule :
 - De la différence du nombre de sets gagnés et perdus par chacune d'elles
 - Puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence du nombre de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles
 - Ensuite, en cas de nouvelle égalité par l'application successive des 2 méthodes ci-dessus, aux seuls résultats des parties ayant opposé les paires ou équipes à départager
 - En cas de nouvelle égalité, les paires ou équipes seront départagées par un tirage au sort.

Les Wild Cards P 500 & P 1000

- La date limite de demande de WC est postérieure à la date limite d'inscription et fixée à J-5 à 23h59 (qualifications comprises)
- Le Comité de Tournoi peut décider d'attribuer, ou non, des Wild Cards en Qualifications ainsi qu'en Tableau Final, en application des grilles ci-après.

Par conséquent :

- J-7 (qualifications comprises) à 23h59 : Date limite d'inscription au Tournoi
- J-6 avant midi : Publication, par le Juge-Arbitre, de la liste : paires dans le TF, paires en Qualifications, paires en liste d'attente. Cette liste doit comporter obligatoirement les places de WC « vides », non encore attribuées par le Comité de Tournoi
- J-5 à 23h59 : Date limite de demande de WC
- J-4 avant midi : Décision, par le Comité de Tournoi, de l'attribution ou non de WC et Publication des listes définitives par le JAP.



Une WC sera positionnée dans la liste en fonction de son poids de paire et peut donc prendre la place d'une tête de série si son Classement le permet.

- Les paires inscrites à la date de clôture seront classées par ordre de poids. Les meilleures paires au classement seront retenues pour intégrer directement le Tournoi (soit en Qualification, soit dans le Tableau Final). Les paires suivantes seront portées sur une liste d'attente, et se verront proposer, selon l'ordre de cette liste d'attente, d'intégrer le Tournoi au fur et à mesure des éventuels forfaits.

Les Wild Cards P 1500 / P 2000

- La date limite de demande de WC est postérieure à la date limite d'inscription et fixée à J-10 à 23h59. (qualifications comprises)
- Concernant les P 1500 et les P 2000, vous trouverez les règlements précis de ces tournois sur [le site fft.fr](http://le.site.fft.fr)

Par conséquent :

- J-14 (qualifications comprises) à 23h59 : Date limite d'inscription au Tournoi
- J-12 avant midi : Publication, par le Juge-Arbitre, de la liste : paires dans le TF, paires en Qualifications, paires en liste d'attente. Cette liste doit comporter obligatoirement les places de WC « vides », non encore attribuées par le Comité de Tournoi
- J-10 à 23h59 : Date limite de demande de WC, auprès du comité de tournoi
- J-8 avant midi : Décision, par le Comité de Tournoi, de l'attribution ou non de WC et Publication des listes définitives par le JAP.



Une WC sera positionnée dans la liste en fonction de son poids de paire et peut donc prendre la place d'une tête de série si son Classement le permet.

- Les paires inscrites à la date de clôture seront classées par ordre de poids. Les meilleures paires au classement seront retenues pour intégrer directement le Tournoi (soit en Qualification, soit dans le Tableau Final). Les paires suivantes seront portées sur une liste d'attente, et se verront proposer, *selon l'ordre de cette liste d'attente*, d'intégrer le Tournoi au fur et à mesure des éventuels forfaits.

Les Wild Cards

Pour les P 500 et P 1000, le nombre de WC possibles est déterminé en fonction de la dimension du Tableau Final ou du nombre de paires admises en Qualifications (cf. Tableau ci-dessous).

TABLEAU FINAL							
(Attention, certaines dimensions de Tableau ne sont pas autorisées pour les épreuves Messieurs)							
Dimension du TF	8	12	16	20 ou 24	32	48	64
Dont Nb maximum de Wild-Cards dans le TF	0	1	2	2	2	4	4
Dont Nb de paires Qualifiées (maximum)	2	2	4	4	8	8	8
QUALIFICATIONS							
Nb de Paires Admises en Qualifications	8	12	16	20 ou 24	32	48	64
Dont Nb maximum de Wild-Cards en Q.	0	1	1	2	4	6	8



- Les nombres de paires qualifiées dans les TF sont des maxima : si le nombre de paires qualifiées diminue, alors le nombre de paires directement admises dans le TF augmente en conséquence.
- Concernant les WC, il s'agit de nombres maximums de WC : si vous n'utilisez pas toutes vos WC, vous devez alors augmenter le nombre de paires directement admises dans le TF.

Le coaching

➤ le coaching est autorisé pour toutes les compétitions FFT :

- **Tournois Jeunes, Seniors et Seniors +, quelle que soit la catégorie (P25 au P 2000)**
- **Tournois Para Padel (Padel Fauteuil & Padel Sourds et Malentendants), quelle que soit la catégorie (P25 au P250)**
- **Championnats par équipes, quelle que soit la catégorie d'âge et quelle que soit la compétition (interclubs, ou interligues, divisions régionales, départementales etc.).**
- **Championnats départementaux & régionaux Jeunes, Seniors et Seniors Plus par paires.**
- **Championnats de France par paires.**

➤ Règles générales communes à l'ensemble des épreuves :

- **Les coachs doivent se présenter, auprès du Juge-Arbitre, avec leur licence et carte d'identité, avant le premier match de la paire ou de l'équipe, qu'ils souhaitent coacher.**
- **Le coach doit impérativement être licencié FFT (licence Padel ou Multi-raquettes).**
- **Un coach peut conseiller plusieurs paires participant à un Tournoi ou à un Championnat.**

Le coaching

➤ Règles générales relatives aux compétitions par paires :

- La paire peut déclarer 1 ou 2 coaches pour le Tournoi ou le Championnat, **Les 2 coaches déclarés pourront apporter leurs conseils à une paire à tour de rôle lors d'un même match, lors des temps de repos, mais jamais en même temps.**
- La paire doit déclarer son ou ses coaches auprès du JA avant son 1^{er} match. **(Le coach ne doit pas impérativement être présent physiquement avant le 1er match)**
- Un coach peut conseiller différentes paires au cours d'une même compétition.
- Afin de pouvoir conseiller ses joueurs/ses lors d'une partie, le coach doit se présenter et se signaler au Juge-Arbitre avant le début de la partie.

➤ Règles générales relatives aux compétitions par équipes :

- Lors des rencontres par équipes, un capitaine, ainsi qu'un capitaine adjoint sont désignés, ceux-ci jouant également le rôle de coaches lors des matchs.
- Le capitaine, ainsi que le capitaine adjoint doivent être licenciés FFT 2026 au moment de la rencontre (pas obligatoirement licenciés dans le club concerné).
- Les capitaines et capitaines adjoints sont, comme dans toute rencontre par équipes, « interchangeables », et **peuvent coacher une paire à tour de rôle lors d'un même match, lors des temps de repos, mais jamais en même temps.**
- Lors d'un championnat par équipes, un coach peut participer en tant que joueur, sous réserve de répondre au règlement de la compétition.

WO d'une paire avant la date de clôture des inscriptions

- **Pour l'inscription aux tournois, le club organisateur aura la possibilité de rendre le paiement obligatoire ou non au moment de l'inscription de la paire sur Ten'Up.**
- **Dans le cas d'un WO avant la date de clôture des inscriptions :**
 - *Si le paiement n'a pas été effectué, la paire apparaîtra dans la liste des paires désinscrites.*
 - *Si le paiement a été effectué, la paire pourra prétendre à un remboursement de la part du club organisateur et apparaîtra également dans la liste des paires désinscrites.*

WO d'une paire après la date de clôture des inscriptions

- **Si le paiement a été effectué, la paire ne pourra pas prétendre à un remboursement de la part du club organisateur et apparaîtra également dans la liste des paires désinscrites.**
- **Pour les épreuves au CUT, le remboursement se fera uniquement aux paires n'entrant pas dans le tournoi.**
- **Le repêchage s'effectuera automatiquement, en fonction des règles de gestion de la catégorie du tournoi.**

REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS (Tournois P 25 au P 2000)



WO d'une paire après la date de clôture des inscriptions mais avant la diffusion des poules ou du tableau de qualification

➤ *WO d'une paire admise en Qualifications*

Le Juge-Arbitre intégrera une nouvelle paire dans les Qualifications

- soit la 1^{ère} paire de la liste d'attente
- soit, si la liste d'attente est vierge ou épuisée, il proposera au Club une WC supplémentaire afin de compléter les poules ou le tableau de qualification, et ce même si le délai d'inscription des WC est dépassé. Le poids de cette nouvelle paire admise en tant que WC devra être **dans le dernier rang des paires en qualifications**. Et ainsi de suite à chaque nouveau forfait, jusqu'à une heure avant le début des Qualifications.

➤ *WO d'une paire admise dans le Tableau Final*

Le juge-arbitre intégrera dans le TF la paire la mieux classée admise en Qualifications.

Et il intégrera une nouvelle paire dans les Qualifications

- soit la 1^{ère} paire de la liste d'attente
- soit, si la liste d'attente est vierge ou épuisée, il proposera au Club une WC supplémentaire afin de compléter les poules ou le tableau de qualification, et ce même si le délai d'inscription des WC est dépassé. Le poids de cette nouvelle paire admise en tant que WC devra être **dans le dernier rang des paires en qualifications**. Et ainsi de suite à chaque nouveau forfait, jusqu'à une heure avant le début des Qualifications.

REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS (Tournois P 25 au P 2000)



WO d'une paire après la diffusion des poules ou du tableau de qualification et avant le tirage au sort du Tableau Final

➤ ***WO d'une paire figurant dans les qualifications***

- **Aucun impact sur les paires directement qualifiées pour le Tableau Final**
- **Le score forfaitaire (en fonction du format de jeu) s'appliquera pour toutes les parties non disputées par la paire forfait.**
- **Si un forfait – ponctuel - intervient au moment du lancement d'une partie, la paire adverse enregistrera une victoire par WO.**

➤ ***WO d'une paire figurant dans le Tableau Final***

- **Le Juge-Arbitre proposera à la paire ayant remporté le tirage au sort, d'intégrer le TF en tant que Lucky Loser (LL). Toutes les paires seront de nouveau triées par poids (WC comprises), et les TS réordonnées.**

REGLES DE GESTION DES COMPETITIONS (Tournois P 25 au P 2000)



WO d'une paire après le tirage au sort du Tableau Final et avant la publication de la programmation du lendemain (épreuve concernée)

➤ **WO d'une paire figurant parmi les TS**

- La 1^{ère} paire qui n'est pas TS (au classement avec lequel le tableau est constitué) prendra la place de la TS ayant déclaré forfait ;
- La place libérée sera remplacée par la meilleure paire du tour précédent (paires ordonnées par poids) ;
- Il sera procédé de même pour les autres groupes de paires (la paire la mieux classée d'un tour prendra la place libérée au tour suivant) ;
- Le Juge-Arbitre proposera ensuite à la paire ayant remporté le tirage au sort relatif aux Lucky Loser, d'intégrer le Tableau Final à la place libérée.

➤ **WO d'une paire non TS**

- Si la paire ayant déclaré forfait est placée au 1^{er} tour, le Juge-Arbitre proposera à la paire ayant remporté le tirage au sort relatif aux Lucky Loser, d'intégrer le Tableau Final.
- Si la paire ayant déclaré forfait évolue au 2^{ème} tour, il sera procédé à un remplacement des paires tel qu'évoqué au point c.1 ci-dessus (gestion par groupes de paires)

WO d'une paire après la publication de la programmation du lendemain

➤ *WO d'une paire placée au 1^{er} Tour du Tableau Final*

- Le Juge-Arbitre proposera à la paire LL (déterminée selon l'ordre du tirage au sort de la veille) d'intégrer le Tableau Final en lieu et place de la paire défaillante.

➤ *WO d'une paire placée directement au 2^{ème} Tour ou aux tours suivants du Tableau Final*

- Aucun remplacement ne sera effectué ; un WO sera alors prononcé.

Les WO en cours de compétition

➤ WO d'une paire, non justifié :

- En cas de WO *non justifié* en poule, les joueurs de la paire seront classés au dernier rang de la poule.
- En cas de WO *non justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire ne marqueront pas les points qui auraient dû leur être attribués pour le tour considéré, mais marqueront les points du dernier rang du tour précédent.

Exemple : une paire déclare forfait en 1/4 de finale sans présenter, même a posteriori, de justificatif au Juge-Arbitre ; cette paire sera alors classée au rang 16, soit au dernier rang du tour précédent.

➤ WO d'une paire, justifié (blessure, événement extérieur...) :

- En cas de WO en poule, *justifié*, les joueurs de la paire marqueront les points obtenus à l'issue de la poule ;
- En cas de WO, *justifié*, dans un tableau, les joueurs de la paire marqueront les points du rang obtenu à l'issue de compétition. (Matches de classement inclus)

Seul le Juge-Arbitre pourra apprécier la justification ou non du WO (la constatation d'une blessure pourra être effectuée par un médecin si le Tournoi en dispose, ou à défaut par le kinésithérapeute pour les P 1000, P 1500 et P 2000).

Dans le cas d'une blessure, un Certificat Médical devra être fourni au JA dans un délai maximum d'une semaine suivant la fin du Tournoi.



La règle des LL n'est pas applicable pour les Championnats par paires ou par équipes.

Pour les P 1500 et P 2000, cette règle ne s'applique qu'en entre la phase de qualification et le tableau final

Les WO en cours de compétition

- Une paire ne disputant aucun match ne sera pas classée et ne figurera pas dans l'état de résultats.
- Toute paire n'ayant pas encore disputé 3 matchs minimum dans la journée et refusant de disputer un match de classement, se verra alors classée au dernier rang du tournoi. Il est en effet obligatoire de disputer les matchs de classement proposés par l'Organisateur (pour rappel : 3 matchs minimum sont proposés à chaque paire).

Cette règle n'est toutefois pas appliquée pour les paires ayant déjà joué 3 matchs minimum **dans le tournoi**, ou pour les perdants des 1/4 de finale des P 1000, P 1500 et P 2000.

Exemple : si une paire ayant perdu en 1/4 de finale d'un P 1000 ne souhaite pas disputer ses matchs de classement, celle-ci sera alors classée au dernier rang du Tour (rang 8 dans ce cas) et non au dernier rang du Tournoi.

Il est interdit de participer à 2 tournois sur la même journée.



Par conséquent, un joueur amené à déclarer forfait sur l'un des deux tournois auxquels il est inscrit, risque des sanctions disciplinaires. Le Juge-Arbitre du tournoi pourra établir, dans ce cas, une « Fiche de Pénalité » qu'il transmettra à la Commission compétente.

Le prize money



Pour rappel, seules les épreuves Seniors ou Seniors Plus peuvent être dotées financièrement.

Remarque : la présence d'un joueur à la cérémonie de remise des prix n'est pas obligatoire.

Exemple : Si une paire perd en 1/4 de finale la veille de la dernière journée, les joueurs de cette paire ne sont en rien obligés de revenir le lendemain pour recevoir leur prix : celui-ci doit alors leur être remis au moment de leur départ du club.

- Tout prix annoncé doit être distribué, quels que soient le nombre et le classement des paires engagées.
- Si le tournoi ne va pas jusqu'à son terme, les prix doivent être partagés entre les paires restant en course, en tenant compte de l'avancement du tableau.
- Le Comité de Tournoi peut décider de ne pas distribuer le prix à une paire qui, sauf excuse valable (WO justifié), ne dispute pas sa chance jusqu'à la fin du tournoi (match de classement), à la condition toutefois que ce tournoi ait eu lieu dans les délais fixés par le calendrier.
- Toute paire dont l'un des joueurs est reconnu blessé à l'issue d'une partie qu'elle a gagnée, qu'elle soit ou non remplacée pour la suite du tournoi, doit se voir remettre le prix auquel elle peut prétendre du fait de sa victoire.
- La paire remplaçante éventuelle se verra remettre, outre le prix résultant de sa défaite, la *différence de prix* provenant d'éventuelles victoires ultérieures.

La répartition des prize money (% recommandés pour les P500 & P1000 et Imposés pour les P1500 & P2000)

Répartition du prize money total en %, par paire	P500 (0 à 1000€, à discrétion à distribuer)	P 1000 (1000€ minimum à distribuer)	P 1500 (1500€ minimum à distribuer)	P2000 (5.200€ distribués par la FFT)
Vainqueurs	32%	32%	43,33% (650€)	2.000€
Finalistes	20%	20%	23,33% (350€)	1.200€
3e	14%	14%	13,33% (200€)	700€
4e	10%	10%	6,66% (100€)	500€
1/4 de finalistes	6%	6%	3,33% (50€)	100€

Fin de tournoi

- En cas de mauvais temps, le tournoi pourra se prolonger au-delà des délais fixés, sans que cette prolongation ne puisse en aucun cas excéder 2 journées (*pour toute demande de report, veuillez contacter votre Ligue*).
- A l'inverse, le Comité de Tournoi peut décider d'interrompre définitivement le Tournoi (*dans ce cas, la saisie des résultats s'effectuera en fonction de la situation du tournoi au moment de son arrêt. (Exemple : Une paire est éliminée en ¼ de finale, les matchs de classement ne peuvent pas se jouer, donc elle sera classée 8e du tournoi)*).
- Les matchs de classement des différentes épreuves du tournoi doivent être terminés dans les mêmes délais que les épreuves principales du tournoi.

Non-respect du cahier des charges

- Les règles sportives édictées dans ce document s'imposent aux clubs et structures habilités désireux d'organiser des épreuves de Padel homologués.
- Aussi, si le cahier des charges n'est pas respecté, la Commission Régionale de Padel, pour les P25 au P1000, ou la Commission Fédérale de Padel, pour les P 1500 et P 2000 pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochaines épreuves que celui-ci souhaiterait organiser.
- Si vous rencontrez une difficulté particulière dans l'organisation de votre épreuve, merci de bien vouloir en référer le plus tôt possible à votre ligue.

Recours en cas de litige

- En cas de conflit sportif ou d'acte répréhensible survenant au cours d'une compétition, merci de bien vouloir vous référer aux Règlements Administratifs FFT, disponibles en ligne sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft) ;
- Dans le cas d'un acte répréhensible d'un Joueur, le Juge-Arbitre pourra établir une fiche de pénalité (disponible pour les officiels sur le site [fft.fr](https://www.fft.fr/la-federation/organisation-federale/textes-officiels-fft) dans « Mon Espace Arbitrage »).



Merci pour votre attention.

**Nous vous souhaitons
d'excellentes compétitions**

**LE
PADEL
A TOUS
LES COUPS**

